J.P.Morgan
PRIVATE BANK

Article 10 du SFDR Informations pour le site Web Modèle de collecte (B) pour les fonds Article 9 Mirova Global Sustainable Equity

Date de publication : 20 juin 2025

SECTIONS REGLEMENTAIRES POUR LES PUBLICATIONS SUR LE SITE WEB	INFORMATIONS SUR LES OBLIGATIONS

A. Résumé

JPMorgan SE a nommé Mirova US LLC (« Mirova ») en tant que conseiller en investissements pour le produit. Mirova Global Sustainable Equity SMA (le « Produit »). Nous construisons le portefeuille de produits sur la base d'un portefeuille modèle conçu et proposé par Mirova.

L'objectif d'investissement durable du produit est d'allouer des capitaux dans des entreprises :

- qui saisissent les opportunités créées par quatre transitions à long terme : démographique, environnementale, technologique, de gouvernance, (collectivement les « thèmes de transitions ») ;

  et

- qui contribuent positivement à travers leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD de l'ONU »).

Le produit est géré activement, combinant les points de vue de l'équipe d'investissement sur des thèmes durables et une sélection de titres basée sur une analyse fondamentale approfondie des entreprises qui tient compte de considérations financières et de durabilité. Le cadre de l'évaluation de l'impact sur le développement durable créé par Mirova a été mis au point pour évaluer l'impact global des actifs du portefeuille sur le développement durable et pour retenir les objectifs d'investissement qui contribuent à la réalisation des ODD de l'ONU sans avoir une incidence négative sur les autres ODD de l'ONU.

Le produit a pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis à l'article 2 (17) du règlement SFDR[1] et y parvient en investissant au moins 90 % de ses actifs nets dans des investissements durables, dont au moins 25 % ont un objectif environnemental et au moins 25 % ont un objectif social.

La réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit est mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que la part des actifs du produit alignés sur les objectifs d'investissement durable mesurés par les équipes internes de Mirova responsables du développement durable, la part des actifs du produit qui contribuent à la réalisation des ODD de l'ONU via les objectifs à impact environnemental et social (c'est-à-dire le climat, la biodiversité, l'économie circulaire, le développement socio-économique, la santé et le bien-être, la diversité et l'inclusion), le pourcentage moyen de femmes occupant des postes de direction dans

[1]Règlement *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (« **SFDR** »).

les entreprises composant le portefeuille du produit et/ou l'impact estimé des entreprises en portefeuille sur l'augmentation moyenne de la température mondiale.

Les sources de données utilisées par l'équipe de recherche sur le développement durable de Mirova comprennent : les documents publiés par les émetteurs, les échanges directs avec les entreprises, les agences de notation ESG, les analystes financiers côté vente et les bases de données d'actualités. Les méthodes et les données sont sujettes à des limitations, notamment la dépendance à l'égard de la qualité des données fournies par les entreprises en portefeuille, la possibilité que les problèmes majeurs identifiés pour chaque secteur ne soient pas exhaustifs et les difficultés associées à l'anticipation des controverses futures.

Mirova met en œuvre des processus et des procédures de Due Diligence pour la sélection et le suivi des actifs du portefeuille, en tenant compte de l'exposition du portefeuille aux solutions de développement durable et des pratiques de gestion du risque de durabilité.

Mirova peut influer sur les décisions des entreprises en portefeuille dans le cadre de son évaluation de l'impact sur le développement durable.

Les versions du produit listées ci-dessous présentent des caractéristiques supplémentaires dans le cadre plus général de leur stratégie d'investissement :

- Mirova Global Sustainable Equity Ex. Royaume-Uni : le produit vise à exclure certains titres ayant un lien avec le Royaume-Uni, comme indiqué dans les paramètres d'investissement.
- Mirova Global Sustainable Equity – Catholic Values Screen : le produit vise à exclure certains investissements basés sur certaines valeurs catholiques, comme indiqué dans les paramètres d'investissement.
- Mirova Global Sustainable Equity – MENAT Screened : le produit vise à exclure certains investissements basés sur certains thèmes pertinents pour la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de la Turquie (MENAT), comme indiqué dans les paramètres d'investissement.

B. Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Le cadre de l'évaluation de l'impact sur le développement durable créé par Mirova a été mis au point pour évaluer l'impact global des actifs du portefeuille sur le développement durable et pour retenir les objectifs d'investissement qui contribuent à la réalisation des ODD de l'ONU sans avoir[2] une incidence négative sur les autres ODD de l'ONU.

L'évaluation de l'impact sur le développement durable vise à identifier les risques sociaux et environnementaux résiduels pertinents qui découlent des activités ou des pratiques des entreprises et à analyser la qualité des mesures prises par chaque entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »[3]). Cette analyse tient notamment compte du degré d'exposition de l'entreprise en portefeuille à certains secteurs ou à certaines activités pouvant être considérés comme destructeurs pour l'environnement et/ou la société et l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes.

[2] Cette analyse tient notamment compte du degré d'exposition de l'entreprise en portefeuille à certains secteurs ou à certaines activités pouvant être considérés comme destructeurs pour l'environnement et/ou la société et l'exposition à d'éventuelles controverses environnementales ou sociales.

[3] Le test DNSH vise à garantir que lorsqu'une entreprise en portefeuille est considérée comme contribuant positivement aux objectifs environnementaux et/ou sociaux, ses activités ne portent pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, conformément à l'article 2 (17) du SFDR.

À la suite de cette évaluation qualitative, les entreprises en portefeuille dont les activités économiques sont considérées par Mirova comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou de plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quelle que soit leur contribution par ailleurs positive.

Dans le cadre de son évaluation de l'impact sur le développement durable, Mirova évalue et surveille systématiquement les indicateurs conçus pour indiquer la présence d'une principale incidence négative (« PAI » de l'anglais Principal Adverse Impacts) (y compris la prise en compte des données relatives aux 14 indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les Normes techniques réglementaires relatives au SFDR). Lorsque les données nécessaires pour calculer certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, Mirova est susceptible d'utiliser des proxys qualitatifs ou quantitatifs[4] qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les incidences négatives sont hiérarchisées par Mirova en fonction des spécificités des secteurs et du modèle économique des entreprises ciblées en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts sur l'environnement fondée sur des données scientifiques issues d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.),
- l'analyse de l'exposition de l'entreprise au droit du travail et aux questions relatives aux salariés à travers ses sites, son modèle économique et la structure de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition aux risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'Homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les populations locales et les consommateurs,
- la recherche de controverses en cours ou potentielles.

Dès lors que Mirova estime que les processus et les pratiques de l'entreprise en portefeuille sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les principales incidences négatives (PAI) concernées, l'impact de l'entreprise en portefeuille est jugé négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Dans le cadre de son évaluation de l'impact sur le développement durable, Mirova examine les entreprises en portefeuille en fonction de leur adhésion aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Mirova examine également les antécédents des entreprises et passe en revue l'actualité pour identifier les controverses importantes. Les risques de violation peuvent être surveillés en se rapprochant des entreprises concernées afin d'obtenir des garanties supplémentaires. Les entreprises considérées par Mirova comme enfreignant les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme sont identifiées comme causant un préjudice important et sont donc rendues inéligibles pour les investissements.

C. Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement durable du produit est d'investir des capitaux dans des entreprises :

[4] L'utilisation d'un proxy signifie que des données sont fournies par des tiers externes afin de pallier les manques d'informations lorsque les indicateurs ne sont pas immédiatement disponibles auprès de l'entreprise en portefeuille ou de sources publiques.

durable du produit financier

- qui saisissent les opportunités créées par les thèmes de transition ;

  et

- dont les activités économiques contribuent positivement à travers leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD de l'ONU.

Le cadre de l'évaluation de l'impact sur le développement durable créé par Mirova a été mis au point pour évaluer l'impact global des actifs du portefeuille sur le développement durable et pour identifier les objectifs d'investissement qui contribuent à la réalisation des ODD, sans avoir d'incidence négative significative sur les autres ODD. En vertu de ce cadre, une entreprise est considérée comme un investissement durable dans la mesure où elle contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par ses activités (c'est-à-dire ses produits ou services) et/ou ses pratiques (c'est-à-dire son mode de fonctionnement) et démontre sa capacité à atténuer ses risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à travers l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Pour chaque actif du portefeuille, l'équipe de recherche sur le développement durable émet une opinion au sujet des impacts sur le développement durable, basée sur l'échelle de notation ci-dessous, qui permet de déterminer si et dans quelle mesure l'investissement contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et peut être qualifié d'« investissement durable ».

Graphique 12: Les 5 niveaux de l'« Opinion sur les impacts sur le développement durable»

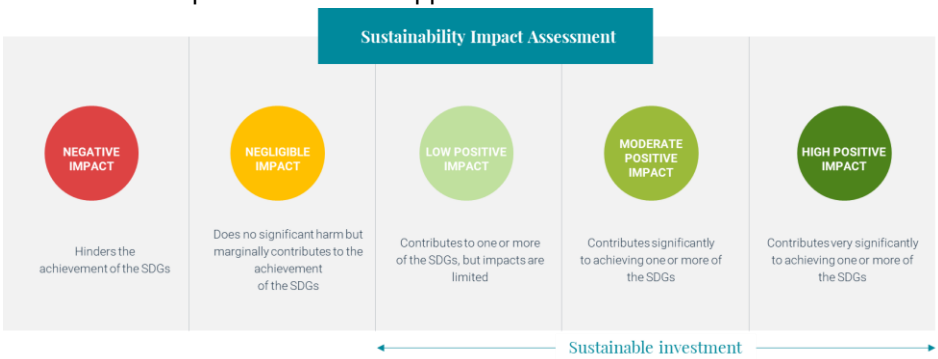

Lors de l'évaluation de la contribution positive aux thèmes environnementaux et sociaux, Mirova analyse l'alignement de chaque entreprise sur le thème en prenant principalement en considération les produits et services proposés par chaque entreprise et les revenus associés qui favorisent la réalisation des ODD concernés. Mirova applique généralement les seuils de chiffre d'affaires suivants pour évaluer la contribution des entreprises aux enjeux liés au développement durable :

- les entreprises qui tirent entre 10 et 20 % de leur chiffre d'affaires d'activités apportant des solutions aux problèmes de développement durable seront généralement considérées comme ayant un impact « faible » sur la réalisation des ODD,
- les entreprises qui tirent entre 20 et 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités apportant des solutions aux problèmes de développement durable seront généralement considérées comme ayant un impact « moyen » sur la réalisation des ODD,
- les entreprises qui tirent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités apportant des solutions aux problèmes de développement durable seront généralement considérées comme ayant un impact « élevé » sur la réalisation des ODD.

Si le seuil de chiffre d'affaires n'est pas l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la contribution des entreprises opérant dans un secteur spécifique (comme les services financiers, les médias, les télécommunications), Mirova peut prendre en considération d'autres indicateurs quantitatifs pertinents, tels que les dépenses en capital (CapEx) ou en recherche-développement (R&D).

Pour évaluer la contribution des pratiques, qui ne peut être convertie en un chiffre d'affaires, Mirova applique une série de critères quantitatifs et qualitatifs pour déterminer la contribution au thème. Sachant que l'impact des activités d'une entreprise peut varier selon les secteurs, une classification des impacts est attribuée à chaque entreprise et à chacun des thèmes. La classification des impacts pour chaque entreprise est déterminée selon une série de critères comprenant la pertinence du thème pour le secteur et la taille de l'entreprise (mesurée en fonction du chiffre d'affaires pour les questions environnementales et du nombre de salariés pour les questions sociales).

Une fois incluse dans l'univers d'investissement, chaque entreprise en portefeuille fait l'objet d'un suivi continu pour s'assurer qu'elle répond aux critères d'investissement durable.

Ce produit peut réaliser des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation d'un ou de plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement Taxinomie : (a) l'atténuation du changement climatique, (b) l'adaptation au changement climatique, (c) l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, (d) la transition vers une économie circulaire, (e) la prévention et la réduction de la pollution, et (f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Cependant, aucune garantie n'est accordée concernant un niveau minimum d'investissement du produit dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux alignés sur le Règlement Taxinomie.

J.P.Morgan

PRIVATE BANK

D. Stratégie d'investissement

Le produit suit une stratégie d'investissement durable multithématique et vise à identifier les entreprises à travers le monde qui tirent parti des opportunités liées aux thèmes de transitions contribuant de manière positive à la réalisation d'un ou de plusieurs des ODD de l'ONU.

Le produit est géré activement, combinant les points de vue de l'équipe d'investissement sur des thèmes de durabilité et une sélection de titres basée sur une analyse fondamentale approfondie des entreprises qui tient compte de considérations financières et de durabilité.

La stratégie d'investissement durable comprend :

- l'approche thématique systématique (la sélection d'émetteurs actifs sur les thèmes ou les secteurs liés au développement durable),
- l'approche Best-in-universe (sélection des émetteurs les mieux notés, quel que soit leur secteur d'activité) par rapport à l'indice de référence du produit, à savoir le MSCI World qui est un indice de marché important,
- l'approche d'exclusion : l'approche du produit en matière de durabilité ne repose pas majoritairement sur le principe d'exclusion. Le produit exclut toutefois toutes les entreprises qui enfreignent les « Normes minimales » de la politique d'exclusion de Mirova, qui définit des critères pour déterminer les exclusions s'agissant d'une entreprise exposée à des activités controversées (telles que les énergies fossiles, l'huile de palme, le tabac, l'armement, etc.).

De plus, les versions ci-dessous de ce produit présentent des caractéristiques supplémentaires dans le cadre plus général de leur stratégie d'investissement :

- Mirova Global Sustainable Equity Ex. Royaume-Uni : le produit vise à exclure certains titres ayant un lien avec le Royaume-Uni, comme indiqué dans les paramètres d'investissement.
- Mirova Global Sustainable Equity – Catholic Values Screen : le produit vise à exclure certains investissements basés sur certaines valeurs catholiques, comme indiqué dans les paramètres d'investissement.
- Mirova Global Sustainable Equity – MENAT Screened : le produit vise à exclure certains investissements basés sur certains thèmes pertinents pour la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de la Turquie (MENAT), comme indiqué dans les paramètres d'investissement.

Les facteurs relatifs à la gouvernance sont intégrés dans l'évaluation financière de Mirova et dans l'évaluation de l'impact sur le développement durable et comprennent l'analyse des facteurs ci-dessous :

- Le suivi des questions environnementales (par exemple, les progrès en matière de décarbonation) et sociales (par exemple, les relations avec les employés) et la prise en compte de la durabilité dans le cadre des responsabilités du Conseil d'administration et de l'équipe de direction,
- Les bonnes pratiques en matière d'éthique professionnelle,
- La juste répartition de la valeur entre les parties prenantes (notamment vis-à-vis de la rémunération du personnel) et le respect des réglementations fiscales,
- Une analyse de la qualité de la gestion de l'entreprise (telles que l'adéquation de l'expertise, la connaissance du marché, les performances passées, la qualité de la communication et la disponibilité, etc.),
- Un alignement de la gouvernance de l'entreprise sur une vision à long terme,
- L'équilibre des pouvoirs entre l'organe de direction, le conseil de surveillance et les actionnaires de l'entreprise (comme l'indépendance du Conseil d'administration, une juste représentation des actionnaires en fonction de leur quote-part du capital de l'entreprise, la durée des mandats, etc.)
- La rémunération globale des dirigeants de l'entreprise

J.P.Morgan
PRIVATE BANK

E. Proportion d'investissements

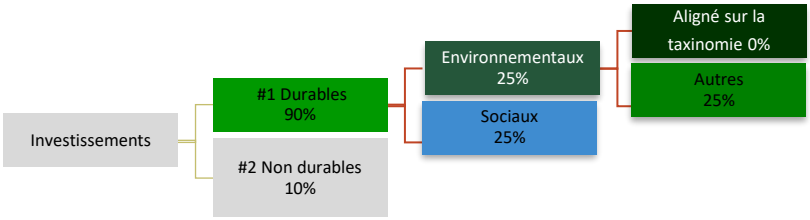

La Catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La Catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non Considérés comme des investissements durables.

Le produit vise à investir dans des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du SFDR. Le pourcentage d'investissements durables est donc fixé à 90 % des actifs nets du produit. Toute l'exposition aux investissements durables se fait par le biais d'expositions directes aux actions des entreprises en portefeuille. Le produit peut par ailleurs détenir des liquidités ou des équivalents dans la limite de 10 % de ses actifs nets (nº2 Non durables).

Le produit investira au moins 25 % dans des investissements durables avec un objectif environnemental.

Le produit investira au moins 25 % dans des investissements durables avec un objectif social.

Bien que le produit possède un objectif environnemental et qu'il puisse investir dans des activités économiques identifiées par le Règlement Taxinomie, aucune garantie n'est donnée pour le moment concernant une proportion minimale d'activités alignées sur la taxinomie de l'UE pour le produit.

Le produit ne s'engage pas à réaliser des investissements dans des activités de transition ou habilitantes au sens du Règlement Taxinomie. La part minimale est donc fixée à 0 %.

F. Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Conformément à l'objectif d'investissement durable du produit, les mesures de l'impact de Mirova visent à mesurer, surveiller et rendre compte de l'impact positif du produit sur la réalisation des ODD de l'ONU. Ces mesures comprennent, entre autres, l'alignement du produit avec le scénario de limitation de la hausse de la température mondiale à 2°C, l'évaluation des actifs du portefeuille du produit contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU et la part des femmes occupant des postes de direction.

En parallèle, l'objectif d'investissement durable et les éléments contraignants de la stratégie d'investissement sont suivis par Mirova à deux niveaux :

- Au niveau de l'équipe de recherche sur le développement durable de Mirova : les analystes chargés de l'évaluation d'une entreprise en portefeuille surveillent les flux d'informations et les alertes concernant les activités et les pratiques de chacune d'entre elles afin de s'assurer que l'entreprise en portefeuille répond aux critères d'investissement durable.

- Au niveau de l'équipe Risque de Mirova : l'équipe veille non seulement aux contraintes réglementaires et financières du produit, mais également au respect des éléments contraignants de ce dernier décrits dans les informations relatives au produit conforme au SFDR.

G. Méthodes

Le cadre de l'évaluation de l'impact sur le développement durable créé par Mirova a été mis au point pour évaluer l'impact global des actifs du portefeuille sur le développement durable et pour retenir les objectifs d'investissement qui contribuent à la réalisation des ODD de l'ONU sans avoir[5] une incidence négative sur les autres ODD de l'ONU. Pour ce faire, une évaluation globale des impacts sur le développement durable est réalisée afin de vérifier le degré de compatibilité du modèle économique de l'entreprise en portefeuille avec les thèmes liés au développement durable.

La réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit est mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que, sans s'y limiter :

- Le produit n'investit que dans des entreprises considérées comme ayant une incidence positive par l'évaluation de l'impact sur le développement durable de Mirova et n'investit pas dans des entreprises dont la notation est inférieure à « Low Impact » (faible incidence positive),
- L'exposition du produit aux entreprises qui ont des incidences positives est systématiquement supérieure à celle d'un indice boursier important,
- Le portefeuille du produit est aligné avec le scénario de limitation de la hausse de la température mondiale à 2 °C, prenant en compte les émissions induites et évitées selon la méthodologie interne de Mirova,
- Le produit est conforme aux « Normes minimales » de la politique d'exclusion de Mirova qui définit les critères d'exclusion pour les entreprises exposées à des activités controversées (telles que les énergies fossiles, l'huile de palme, le tabac, l'armement, etc.).

H. Sources et traitement des données

Pour réaliser ses évaluations, Mirova s'appuie sur son équipe interne de recherche sur le développement durable, qui interagit avec ses équipes de gestion des investissements. Les évaluations reposent principalement sur l'analyse interne de documents publics et sur des contacts directs et des discussions avec les parties prenantes des entreprises en portefeuille. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers côté vente, bases de données d'actualités, etc.) L'analyse interne (principalement qualitative) est menée par les membres de l'équipe de recherche sur le développement durable de

[5] Cette analyse tient notamment compte du degré d'exposition de l'entreprise en portefeuille à certains secteurs ou à certaines activités pouvant être considérés comme destructeurs pour l'environnement et/ou la société et l'exposition à d'éventuelles controverses environnementales ou sociales.

Mirova, qui font principalement appel à des fournisseurs externes, notamment pour les données ESG ISS.

Pour l'évaluation de l'impact en termes d'émissions de carbone, Mirova s'est associé à Carbone 4 (et sa filiale Carbon4 Finance) pour mettre au point des méthodes permettant de fournir des indicateurs climatiques qui tiennent compte des défis liés à la décarbonation de l'économie. Les bases de données et les modèles développés dans le cadre de ce partenariat sont les principales solutions utilisées pour l'intégration du climat dans le produit.

Pour garantir la fiabilité des données, les équipes de recherche sur le développement durable et les équipes en charge de la collecte de données de Mirova collaborent étroitement pour évaluer la qualité et la cohérence des données avant de les intégrer dans les systèmes de Mirova. Par ailleurs, Mirova procède à des contrôles systématiques et à des analyses spécifiques sur les données fournies par des prestataires externes qui font l'objet d'un contrôle qualité annuel. Les analystes ESG de Mirova peuvent contester les opinions des fournisseurs de données.

Mirova se procure des données auprès de plusieurs fournisseurs de données externes, qui peuvent utiliser des estimations dans le cadre de leurs méthodologies. En raison de la variété des mesures quantitatives et qualitatives, Mirova n'est actuellement pas en mesure de calculer et de fournir la proportion de données estimées.

Pour les entreprises dans lesquelles elle investit, Mirova s'appuie principalement sur l'examen interne de documents publics ou sur des contacts directs avec la direction de l'entreprise. Pour réaliser ses évaluations, Mirova s'appuie sur son équipe interne de recherche en matière de développement durable, qui interagit avec ses équipes de gestion des investissements. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information (agences de notation ESG, analystes financiers du côté vendeur (*sell-side*), bases de données d'actualités, etc.) comme contribution et soutien à la réalisation de ses analyses. L'analyse interne (principalement qualitative) est réalisée par les membres de l'équipe de recherche en développement durable de Mirova, qui utilise des prestataires externes comme principales sources, en particulier ISS ESG pour identifier les investissements éligibles. Pour chaque société bénéficiaire, Mirova utilise les informations fournies principalement par la société ou issues de contacts directs avec la direction de la société.

J.P.Morgan

PRIVATE BANK

I. Limites aux méthodes et aux données

Le cadre de l'évaluation de l'impact sur le développement durable de Mirova repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque entreprise et cherche à saisir leur niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD de l'ONU. La méthode utilisée, et plus largement la qualité des informations disponibles sur ces sujets, présente certaines limites.

L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises en portefeuille elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, le reporting ESG des entreprises en portefeuille reste encore très hétérogène.

Bien que la méthode d'analyse vise à intégrer des éléments prospectifs pour connaître la qualité environnementale et sociale des entreprises en portefeuille sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile et peut entraîner une révision rétroactive de l'évaluation de l'impact sur le développement durable d'une entreprise en portefeuille par Mirova.

Ces limites sont prises en compte grâce à un suivi continu des controverses et à des contrôles de cohérence visant à réduire l'incidence des limites des données sur l'objectif de durabilité.

J. Diligence raisonnable

Mirova effectue des processus de due diligence sur chaque entreprise en portefeuille, qui visent à identifier et à évaluer que chaque entreprise en portefeuille contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU par le biais de ses produits et services et/ou de ses pratiques, tout en n'ayant pas d'incidence négative significative sur les autres ODD de l'ONU.

Pour commencer, l'équipe de recherche sur le développement durable de Mirova recueille des informations sur le modèle économique de l'entreprise, les processus et les pratiques de l'entreprise et peut s'engager dans des discussions directes avec la direction de celle-ci afin d'identifier les opportunités et les risques les plus importants auxquels l'entreprise est confrontée. Cette analyse englobe l'examen de l'ensemble du cycle de vie des produits et services fournis par l'entreprise, de l'extraction des matières premières à l'utilisation et à la mise au rebut par le consommateur. L'analyse des risques liés au développement durable implique l'évaluation de la capacité de l'entreprise à faire face aux risques importants grâce à des procédures opérationnelles solides et à la transparence des mesures mises en œuvre pour atténuer les risques de durabilité.

Sur la base de cette due diligence, l'équipe de recherche de Mirova soumet une évaluation de l'impact sur le développement durable dans un outil propriétaire centralisant les analyses financières et non financières produites par les équipes de recherche sur le développement durable et les équipes en charge des investissements de Mirova, ainsi que toute actualité concernant l'entreprise et le détail des réunions et des engagements de l'entreprise.
Pour garantir que la méthode de l'évaluation de la durabilité est systématiquement appliquée par l'ensemble des membres de l'équipe de recherche sur le développement durable, toutes les évaluations de l'impact sur le développement durable sont revues par un second analyste conformément aux principes de la double vérification et validées par le Directeur de la recherche avant de les mettre en application.

J.P.Morgan
PRIVATE BANK

K. Politiques d'engagement

L'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement durable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. En conséquence, l'une des fonctions essentielles de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, tant au niveau individuel que collaboratif :

• **Engagement personnel** : L'équipe de recherche sur le développement durable de Mirova échange directement avec les entreprises afin de les encourager à améliorer leurs pratiques en matière de développent durable. Mirova invite les entreprises à prendre en considération les thèmes suivants :

- Les actions concrètes que Mirova classe parmi les défis afférents au développement durable les plus urgents : atténuer les effets du changement climatique, préserver la biodiversité, protéger les droits de l'Homme et réduire les inégalités (partage de la création de valeur, diversité) ;
- Intégration de la durabilité au cœur de la gouvernance des entreprises et amélioration de la transparence concernant les impacts sur le développement durable.

•**Engagement collaboratif** : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et à des représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, le cas échéant, que les entreprises modifient leurs pratiques.

Mirova s'engage également auprès des régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les priorités et la politique d'engagement de Mirova sur la page web ci-dessous :
https://privatebank.jpmorgan.com/eur/fr/disclosures/sustainability-related-disclosures

J.P. Morgan Private Bank n'exerce actuellement pas de droits de vote au nom de ses clients. Toutefois, les clients des succursales de Francfort, Milan et Madrid de JPMSE peuvent exercer leur droit de vote sur les actions qu'ils détiennent sur leur(s) compte(s) de gestion d'investissement auprès de ces succursales.

À l'avenir, l'exercice des droits de vote pourra être géré par des conseillers externes (soit des sociétés externes, des sociétés affiliées ou une combinaison de ceux-ci).

L. Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Non applicable, car aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

Le produit n'a pas d'objectif de réduction des émissions de carbone au sens de l'article 9(3) SFDR.